

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Seizième session
Kingston, Jamaïque
26 avril – 7 mai 2010

Assemblée (matin)
Conseil (matin)

FM/16/2
27 avril 2010

L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ENTAME LES TRAVAUX DE SA SEIZIÈME SESSION

Procédera à l'élection de la moitié des membres du Conseil Examinera le projet de budget de l'Autorité pour l'exercice 2011-2012

Réunis ce matin à Kingston, Jamaïque, au siège de l'Autorité, les deux principaux organes de l'Autorité internationale des fonds marins ont lancé les travaux de la seizième session qui s'étend cette année du 26 avril au 7 mai.

L'Assemblée a élu à sa présidence pour la session Mr. Jesús Silva-Fernández de l'Espagne. Sa candidature a été proposée par le Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États. (Voir note biographique).

L'Assemblée a procédé à l'adoption de son ordre du jour qui prévoit, entre autres questions, l'élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil, conformément au paragraphe 3 de l'article 161 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il prévoit également l'examen des modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement du personnel de l'Autorité, après examen par le Conseil.

L'Assemblée se consacrera par ailleurs à l'examen et à l'adoption du règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, ainsi qu'à l'adoption du budget de l'Autorité. Le rapport du Secrétaire général figure également parmi les points de l'ordre du jour.

La délégation de l'Argentine a proposé que soit ajouté à l'ordre du jour un point portant sur la définition des frontières maritimes dans la Banque de données centrale de l'Autorité.

-à suivre-

L'Assemblée a élu un des quatre vice-présidents pour la session. Il s'agit de Trinité-et-Tobago, proposé par le Groupe d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Les élections des vice-présidents provenant du Groupe d'États d'Afrique, du Groupe d'États d'Asie et du Groupe d'États d'Europe orientale ont été reportées afin de permettre à ces groupes de s'entendre sur leur choix de candidat respectif.

L'Assemblée a approuvé deux demandes d'octroi du statut d'observateur, l'une émanant de la Commission OSPAR, et la deuxième présentée par le Comité international de protection des câbles. L'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée permet aux organisations non gouvernementales de participer aux travaux de l'Assemblée en tant qu'observateur.

La Commission OSPAR est un organisme créé par la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est en 1992 afin de surveiller l'application de cet instrument. Le Comité international de protection des câbles est une organisation mondiale représentant le secteur des télécommunications et de la pose des câbles. Il a été créé en 1958 afin de favoriser la protection des câbles sous-marins contre les risques anthropiques et naturels et d'offrir une tribune pour l'échange d'informations concernant les méthodes et programmes de protection des câbles sous-marins.

L'Assemblée a procédé à l'élection de deux membres de la Commission des finances. M. Zaw Minn Aung (Myanmar) a été élu en remplacement de M. Soe Lynn Han (Myanmar) qui avait été élu membre de la Commission en 2008. M. Aung servira à ce poste pour la durée du mandat restant à courir. M. Aung est, depuis 2009, Premier secrétaire de la Mission permanente du Myanmar auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Pradip Kumar Choudhary (Inde) a été élu en remplacement de Mme Neeru Chadha (Inde) qui avait été élue membre de la Commission en 2007. M. Choudhary servira à ce poste pour la durée du mandat restant à courir. M. Aung est conseiller juridique de la Mission permanente et représentant de l'Inde à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Aux termes de l'Accord de 1994 relatif à la partie XI de la Convention, la Commission des finances est chargée de surveiller le financement et la gestion financière de l'Autorité.

Au début de la séance, l'Assemblée, qui compte 160 membres, a observé une minute de silence à la mémoire des victimes des catastrophes naturelles qui ont récemment touché Haïti, le Chili et la Chine.

L'Autorité internationale des fonds marins a pour mission d'organiser et de contrôler toutes les activités relatives aux minéraux dans la zone internationale des fonds marins qui se situe au-delà de la limite de la juridiction nationale, c'est-à-dire la plus grande partie des océans. Cette responsabilité lui a été conférée en vertu de la Convention des

Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, complétée par l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention qui traite spécifiquement des fonds marins.

Les travaux de l'Assemblée reprendront jeudi 29 avril.

Lors de sa réunion qui a suivi celle de l'Assemblée, le Conseil, organe exécutif de l'Autorité composé de 36 membres, a procédé à l'adoption de l'ordre du jour de la session, qui prévoit entre autres questions, la poursuite de l'examen du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone en vue de son adoption, et l'examen du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone présenté par la Commission juridique et technique.

Les principaux travaux du Conseil porteront sur la suite de l'étude en vue de son adoption, du projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/15/C/WP/Rev.1). Il étudiera également un texte parallèle visant les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt qui a été proposé l'année dernière, entre autres recommandations, par la Commission juridique et technique (ISBA/16/C/WP.2).

D'autres points à l'ordre du jour du Conseil comprennent l'examen des recommandations de la Commission des finances qui se réunit à huis clos depuis hier, 26 avril. Parmi les questions financières devant être traitées par la Commission figure le budget et le barème des quotes-parts en ce qui concerne la contribution à l'Autorité de deux nouveaux membres, notamment le Tchad et la République dominicaine.

Le Conseil se penchera également sur une proposition formulée par la délégation de Nauru dans laquelle cet état demande au Tribunal international pour le droit de la mer, par l'intermédiaire de la Chambre, pour le règlement des différends, (Article 191 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) de donner son avis consultatif sur des questions relatives aux responsabilités et obligations des Etats patronnants. L'article 191 de la Convention se lit comme suit:

«La Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins donne des avis consultatifs, à la demande de l'Assemblée ou du Conseil, sur les questions juridiques qui se posent dans le cadre de leur activité. Ces avis sont donnés dans les plus brefs délais. »

Le Conseil étudiera également une Note du Secrétaire-général (ISBA/16/C/3) relative au fonctionnement de la Commission juridique et technique dans laquelle il invite le Conseil à fournir des directives quant à la taille et la composition de la Commission qui sera élue en 2011.

La séance d'ouverture du Conseil a été présidée par M. Mahmoud Samy (Egypte) en sa qualité de Président du Conseil pour la quinzième session de l'Autorité. L'élection du président du Conseil pour cette session a été reportée à la prochaine séance pour permettre au Groupe d'Etats d'Asie de se concerter et de proposer un candidat. L'élection des vice-présidents aura lieu, elle aussi, à la prochaine séance du Conseil.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 28 avril à 15h.

* * * * *